Formation des intervenants réunion de cadrage

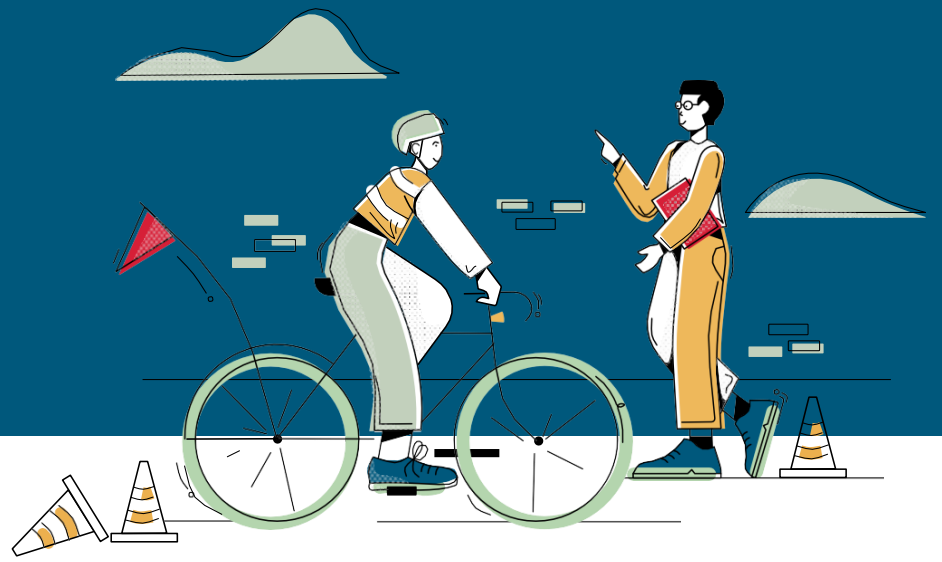

Soutenu par

SOMMAIRE

9h-9h30	Le programme OEPV	30mn
9h30-10h30	Le référentiel du label Employeur Pro Vélo	1h
11h-11h30	L'autodiagnostic	30mn
11h30-12h30	Présentation du catalogue	1h
14h-15h30	Être intervenant « cadrage » dans le cadre du programme OEPV	1h30
16h-17h30	Exercices pratiques	1h30

LE PROGRAMME OEPV

Le pilotage du programme

Le programme

- **Durée** : de 2021 à 2023
- **Bénéficiaire** : tout employeur (entreprise, association ou établissement public)
- **Visée** : accompagnement des employeurs dans l'amélioration de leur politique cyclable et déploiement du label Employeur Pro-vélo
- **Moyens** : incitation des employeurs à proposer des solutions vélo et des services à leurs collaborateurs mais aussi à encourager leurs clients, leurs publics et leurs fournisseurs à utiliser la bicyclette comme mode de transport principal
- **Méthode** : co-financement d'actions pro-vélo à travers une prime pour chaque bénéficiaire
- **Objectifs** : labellisation de 4 500 employeurs, co-financement de 25 000 places de vélo
- **Outils** : site institutionnel et plateforme du programme

La FUB

- Fédération des Usagers de la Bicyclette créée en 1980
- Promotion du vélo dans les déplacements quotidiens
- Campagnes de communication, concertation avec les pouvoirs publics, mise en réseau des associations locales
- Pilotage et déploiement du programme

Les financements

- Dispositif des Certificats d'Economies d'Energies
- Premier financeur et partenaire technique du programme : ENI Gas & Power
- GazelEnergie Solutions, SCA Pétrole et Dérivés, VARO Energy France et Shell France

Les supports du programme

Un site pour
s'informer

https://employeurprovelo.fr/

Une plateforme pour
s'engager

https://app-employeurprovelo.fr/

Le parcours du bénéficiaire

- L'inscription au programme se fait directement via la plateforme.
- Une fois inscrit, le bénéficiaire entre dans un parcours qui va lui permettre d'améliorer sa politique vélo et de s'inscrire dans une démarche de labellisation.
- Il dispose d'une prime pour souscrire à des prestations d'accompagnement qui varie selon deux critères :
  - Le nombre d'employés
  - La localisation du site
- La réunion de cadrage et l'audit sont directement financés par le programme.

Votre établissement emploie moins de 50 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	4 000 €
Montant de la prime en ZNI	5 000 €
Votre établissement emploie entre 50 et 250 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	6 000 €
Montant de la prime en ZNI	7 500 €
Votre établissement emploie plus de 250 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	8 000 €
Montant de la prime en ZNI	10 000 €

ZNI = zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (Corse, DROM-COM…)

1 Inscription au programme

2 Autodiagnostic en ligne

3 Réunion de cadrage

4 Signature charte d'engagement

5 Souscription à des prestations

6 Audit de labellisation

Obtention du Label

LE REFERENTIEL DU LABEL EMPLOYEUR PRO-VELO

Qu'est-ce que le référentiel ?

Le référentiel est une liste de critères à remplir pour obtenir le label EPV. C'est la grille qu'utiliseront les auditeurs pour attribuer ou non un label à un bénéficiaire.

Il se compose de :

- **5 parties :**
  - **Pilotage & Stratégie**
  - **Communication & Motivation**
  - **Services**
  - **Sécurité**
  - **Equipements**
- **8 critères obligatoires : si le bénéficiaire ne remplit pas l'un d'entre eux, il ne sera pas labellisé.**

Lors de l'audit, remplir les critères obligatoires est une condition nécessaire mais pas suffisante pour avoir le label. En effet, les critères non obligatoires permettent d'obtenir entre 1 et 3 points et un minimum de 25% des points totaux est requis pour obtenir un label.

- **Bronze : minimum 25% de points atteints**
- **Argent : minimum 50% de points atteints**
- **Or : minimum 75% de points atteints**

Pilotage et Stratégie

Première Partie

- **Objectif** : vérifier que le bénéficiaire a bien mis en place un plan d'action pro-vélo avec et un pilotage de ce plan et des indicateurs de suivi.
- **Critères obligatoires** :

1.1.1 Nomination d'une personne référente vélo sur le site

1.1.2.A Réalisation d'un diagnostic mobilité axé sur le vélo

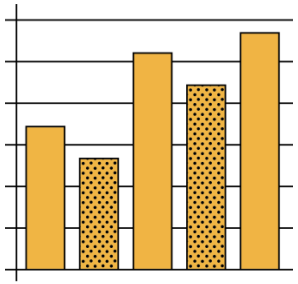

1.1.2.B Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels

- **Nombre de points** : 23 % des points totaux

- **Thématiques** :
  - Gouvernance (sur l'établissement d'une politique pro-vélo)
  - Pouvoir d'Influence (importance du vélo dans les relations avec les parties prenantes)

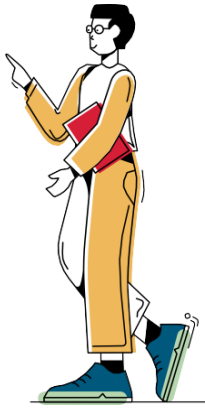

Communication et Motivation

Deuxième Partie

- **Objectif** : vérifier la présence d'une communication régulière autour du vélo pour amplifier les bonnes pratiques et changer les habitudes.
- **Critère obligatoire** :

2.1.2.A Communication au personnel

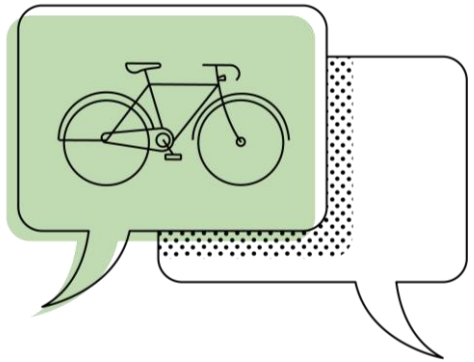

- **Nombre de points** : 33 % des points totaux
- **Thématiques** :
  - Information et sensibilisation
  - Motivation des collaborateurs (à travers des aides financières par exemple)
  - Motivation de la clientèle (*partie réservée aux sites recevant du public*)
  - Evénements (organisation ou participation de l'employeur à des événements autour du vélo)

Services

Troisième Partie

- **Objectif** : s'assurer de la mise à disposition aux salariés de services pour favoriser l'usage du vélo au quotidien.
- **Critère obligatoire** :

3.1.2.A Intervention régulière d'un organisme prestataire

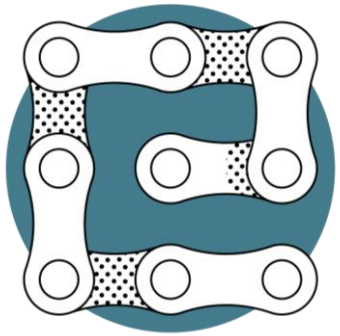

- **Nombre de points** : 18 % des points totaux
- **Thématiques** :
  - Maintenance et réparation (mise à disposition d'outils et intervention de prestataires)
  - Flotte et essai de vélos

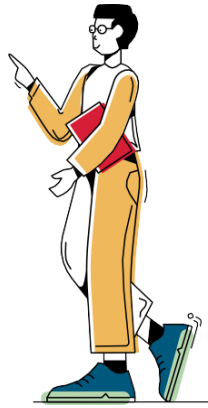

Sécurité

Quatrième Partie

- **Objectif** : lutter contre le sentiment d'insécurité qui empêche certains collaborateurs de venir au travail à vélo.
- **Critère obligatoire** :

4.1 Accompagnement, formation, sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo par un prestataire externe

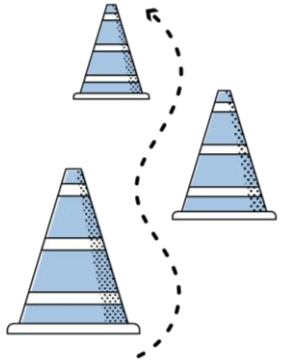

4.3 Analyse des risques et des accidents

- **Nombre de points** : 5 % des points totaux mais 2/8 critères obligatoires !

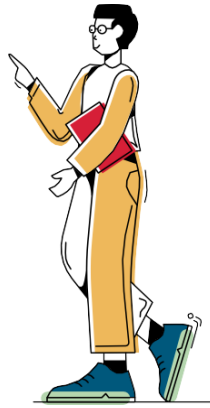

Equipements

Cinquième Partie

- **Objectif** : vérifier la présence d'équipements de stationnement pour se prémunir du vol de vélo et encourager la pratique du vélo sur les trajets domicile-travail.
- **Critère obligatoire** :

5.1.1 Présence d'un espace de stationnement

- **Nombre de points** : 21 % des points totaux
- **Thématiques** :
  - Stationnement vélo (en quantités suffisantes et avec le meilleur service possible)
  - Accès au stationnement vélo
  - Equipements de confort (présence de douches, de casiers ou de vestiaires)

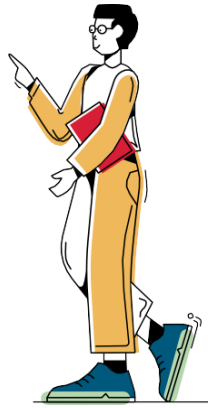

Les 8 critères obligatoires

1.1.1 Nomination d'une personne référente vélo sur le site

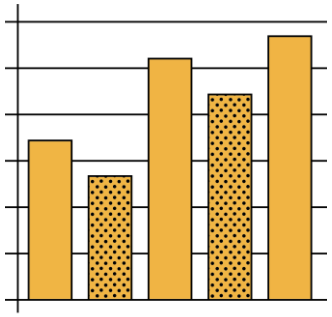

1.1.2.A Réalisation d'un diagnostic mobilité axé sur le vélo

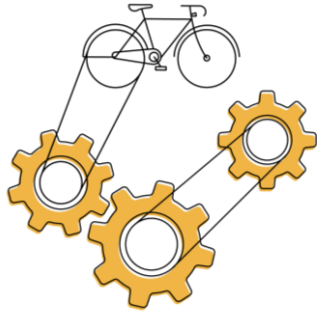

1.1.2.B Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels

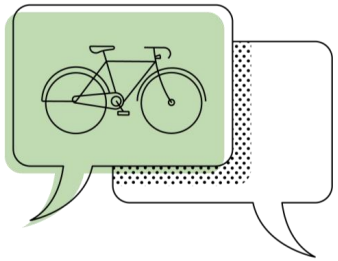

2.1.2.A Communication au personnel

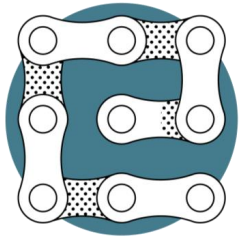

3.1.2.A Intervention régulière d'un organisme prestataire

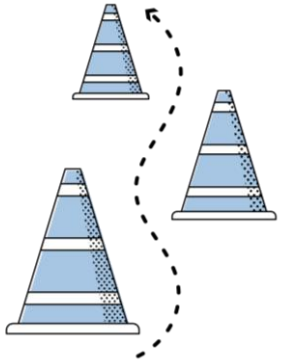

4.1 Accompagnement, formation, sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo par un prestataire externe

4.3 Analyse des risques et des accidents

5.1.1 Présence d'un espace de stationnement

Le fichier du référentiel

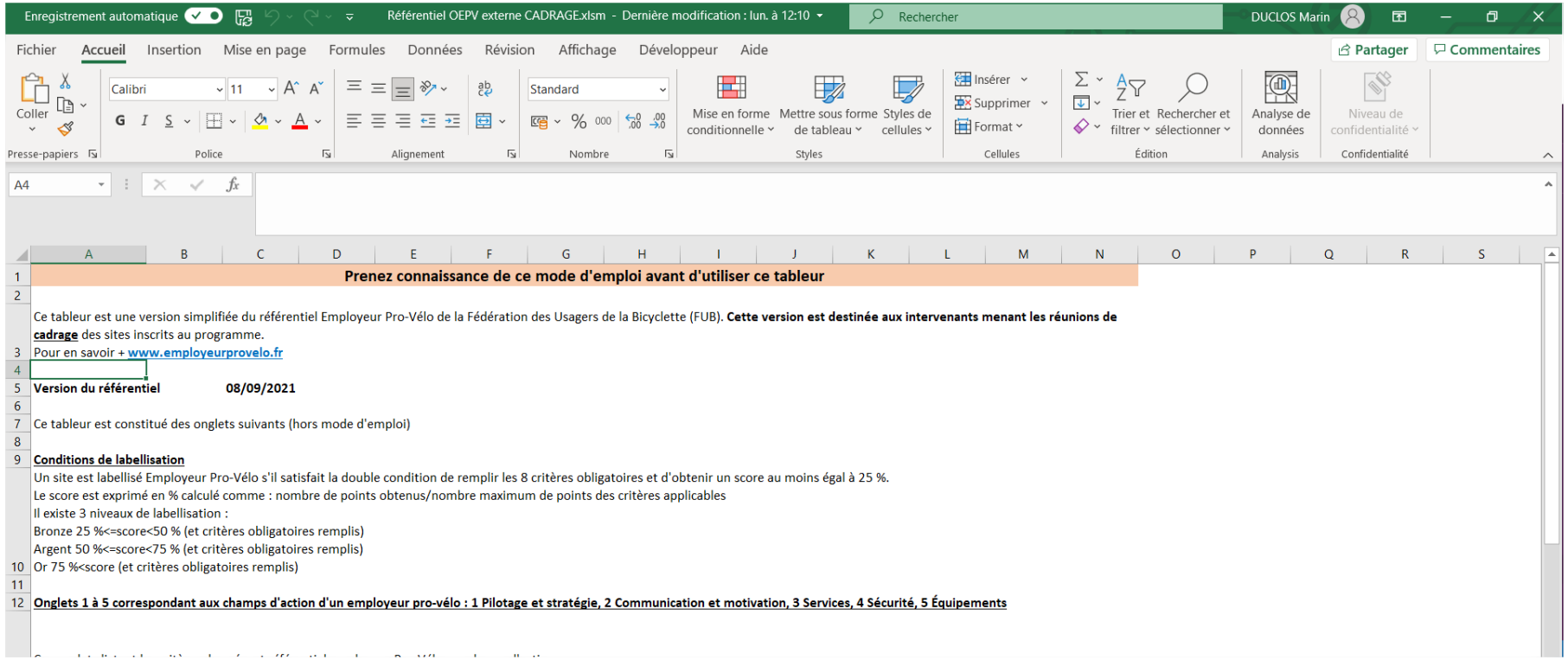

Testons votre connaissance du référentiel !

- **RDV sur Kahoot.it**

L'AUTODIAGNOSTIC

La philosophie de l'autodiagnostic

- Familiariser le bénéficiaire avec le **référentiel**
- Faire un premier **bilan de sa politique vélo**
- Découvrir ses **points forts** et ses **axes d'amélioration**
- Comprendre ce que signifie « **s'engager dans une démarche pro-vélo** »
- Prendre en compte les **paramètres** qui seront demandés lors de l'audit

- Attention, l'objectif n'est pas de lui pré-attribuer un label, c'est seulement une **autoévaluation** du bénéficiaire.
- Votre rôle en tant qu'intervenant réunion de cadrage sera de **débriefer cet autodiagnostic** et de **mettre en lumière les résultats du rapport**.

Répondre à l'autodiagnostic

Le rapport de l'autodiagnostic

Restitution de votre autodiagnostic employeur pro-vélo du 26/08/2021

Pilotage et stratégie | Communication et motivation | Services | Sécurité | Equipement

Vous validez 0 critères obligatoires sur 9

Votre établissement valide moins de 3 critères obligatoires sur les 9 nécessaires pour être reconnu employeur pro-vélo, vous devez donc renforcer votre démarche et votre plan d'actions. Grâce au tableau ci-dessous changez de braquet en identifiant les axes de progrès sur lesquels travailler. Lors de la réunion de cadrage (à programmer via votre espace personnel), vous pourrez revenir sur cet autodiagnostic avec un conseiller et découvrir ce que le programme objectif employeur pro-vélo vous propose pour arriver à la labellisation.

Prenez connaissance des commentaires proposés pour chaque question, ils contiennent des conseils pour vous faire progresser dans votre démarche pro-vélo. Nous vous conseillons aussi la lecture du livre blanc "devenir un employeur pro vélo".

Votre réponse satisfait le critère | Un point de vigilance est signalé | Le critère n'est pas rempli

1. Pilotage et stratégie

1.1.1 Avez-vous nommé une personne référente pour développer l'usage du vélo dans votre établissement (animation, suivi des actions...)?

Non

Nommer un(e) référent(e) est indispensable pour impulser, animer et suivre votre mobilisation pro-vélo (c'est de plus un critère obligatoire pour être labellisé). Cette personne doit être identifiée par les équipes comme Madame ou Monsieur vélo. Elle peut s'appuyer sur d'autres collègues (RH, services techniques...) pour constituer une équipe d'animation de la démarche. Il est nécessaire que le rôle de référent(e) vélo soit précisé dans la fiche de poste ou par une lettre de mission. Cette responsabilité nécessite de lui dégager le temps et les moyens nécessaires.

1.1.2.A Avez-vous réalisé un diagnostic des mobilités ou un plan de mobilité employeur incluant le vélo (ex Plan de Déplacement Entreprise ou Administration) pour votre établissement?

Non

Un diagnostic des mobilités poussé sur le vélo (ou un plan de mobilité employeur) vous donnera un état des lieux des habitudes, des besoins et du potentiel d'évolution des déplacements (domicile-travail, professionnels, clients…). C'est un préalable pour pouvoir définir un plan d'actions pertinent et ajusté chaque année, et un critère obligatoire pour être labellisé.
L'ADEME vous propose un guide et une boîte à outils pour réaliser ce travail https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports/passer-a-laction/plan-mobilite-employeur, qui peut aussi être entrepris avec l'appui d'un consultant. Le programme peut vous faire bénéficier d'un accompagnement pour le réaliser.

1.1.2.B Avez-vous formalisé un plan d'actions pro-vélo (communication, animation, services, stationnement…)?

LE CATALOGUE DU PROGRAMME OEPV

Les différents types de prestations d'accompagnement

Equipements de stationnement

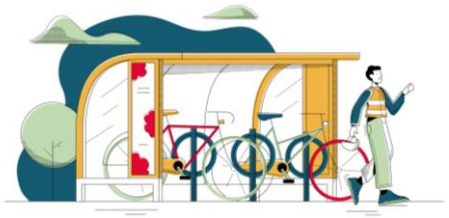

- Attaches
- Abris
- Consignes
- Services complémentaires

Services éducatifs de mobilité

- Conduite aux abords du lieu de travail
- Remise en selle
- Prise en main Vélo à Assistance Electrique
- Bonne pratiques et code de la route

Services techniques

- Contrôle technique des vélos
- Entretien et réparation des vélos
- Atelier mécanique participatif

Conseil et accompagnement

- Diagnostic mobilité axé sur le vélo
- Organisation et outillage de l'équipe vélo
- Elaboration d'un plan d'action pro-vélo
- Prise en main du référentiel et audit à blanc

Les prestations de stationnement

	Attaches	Abris	Consignes	Services supplémentaires
	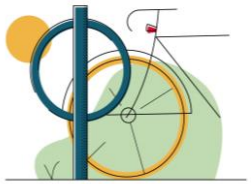	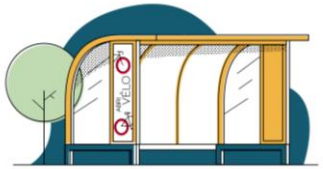		
Montant	**SUR DEVIS**			
Prime	**40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 100€ HT/ attache**	**40% du montant HT avec une prime plafonnée à 2 500€ HT/ abri**	**40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 2 000€ HT/ consigne**	**40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 300€ HT/Service**
Descriptif	**Support de stationnement (idéalement arceau) fixé au sol, permettant l'attache d'un vélo en deux points.**	**Abri complémentaire d'attaches qui assure le confort et la protection des vélos.**	**Equipement avec contrôle d'accès qui sécurise le stationnement vélo.**	**Station de gonflage ou d'outillage, casiers. Conditionnés à la commande d'une autre prestation de stationnement.**
Critère du référentiel	• **5.1.1 Présence d'un espace de stationnement** • **5.1.3 Capacité de stationnement vélo** • **5.1.4 Proposition de places de stationnement aux organisations voisines** • **2.3.3 Possibilité d'un stationnement vélo pour accueillir les publics**	• **5.1.2 Qualité et confort du matériel de stationnement vélo** • **2.3.3 Possibilité d'un stationnement vélo pour accueillir les publics** • ***5.1.1 Présence d'un espace de stationnement***		• **5.3.2 Casiers, espaces de rangement et autres équipements** • **3.1.1.A Mise à disposition d'outils** • **2.3.4 Présence d'outil de maintenance et/ou de matériel**

Toutes les actions mises en œuvre pour améliorer le stationnement vélo permettent aussi d'enrichir le plan d'action pro-vélo (*1.1.2.B Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels*)

Les Services Éducatifs Mobilité

	Remise en selle	Conduite aux abords du lieu de travail	Prise en main vélo à assistance électrique	Bonnes pratiques et Code de la route
Montant	120€ par personne	700€ par session	150€ par session	300€ par session
Prime	60 % (soit 72 €/personne)	60 % (soit 420 €/session)	60 % (soit 90 €/session)	60 % (soit 180 €/session)
Descriptif	Formation théorique et pratique de 2h pour des groupes de 1 à 3 personnes n'osant pas rouler au quotidien. Elle se déroule chez l'intervenant.	Formation théorique et pratique de 3h pour des groupes de 3 à 6 personnes souhaitant gagner en confiance. Elle se déroule sur et autour du site du bénéficiaire.	Formation pratique d'1h pour des groupes de 3 à 8 personnes souhaitant perfectionner leur pratique du vélo électrique. Elle se déroule dans un espace sécurisé.	Formation théorique de 2h pour des groupes de 4 à 20 personnes souhaitant acquérir les connaissances pour améliorer et sécuriser leur pratique du vélo. Elle se déroule chez le bénéficiaire.
Critère du référentiel	• 4.1 Accompagnement/formation/sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo par un prestataire externe • *4.3 Analyse des risques et des accidents*			

Les Services Techniques

	Contrôle technique des vélos personnels des employés	Entretien et réparation des vélos personnels des employés	Atelier mécanique participatif
Montant	30€ par vélo	40€ par vélo	400€ par session
Prime	40 % (soit 12€/vélo)	40 % (soit 16€/vélo)	40 % (soit 160€/session)
Descriptif	Sur le site de l'employeur, un mécanicien consacre 30 minutes par vélo pour assurer un contrôle d'une trentaine de points et la réalisation de réglages simples (à partir de 4 vélos, jusqu'à 14 ; soit entre 2h et une journée d'intervention).	Un mécanicien cycles réalise l'entretien et la réparation des vélos du personnel (1 à 2 actes techniques par vélo) (à partir de 4 vélos, jusqu'à 14 ; soit entre 3h et une journée d'intervention). Les besoins de réparation sont préalablement identifiés via un questionnaire et le personnel bénéficiaire doit fournir les pièces nécessaires.	Sur le site de l'employeur, un mécanicien cycles assure une animation d'une durée de 3h, visant à former le personnel (4 à 12 personnes) à l'entretien, au réglage et à la réalisation de petites réparations. Les besoins de réparation sont préalablement identifiés au moyen d'un questionnaire. Les pièces (hors gaines ou câbles) sont à la charge du personnel qui doit les fournir.
Critère du référentiel	• 3.1.2.A Intervention régulière d'un organisme prestataire pour l'entretien ou la réparation des vélos • 3.1.2.B Capacité d'intervention en adéquation avec le nombre de cyclistes réguliers		• 3.1.2.A Intervention régulière d'un organisme prestataire pour l'entretien ou la réparation des vélos • 3.1.2.B Capacité d'intervention en adéquation avec le nombre de cyclistes réguliers • 2.4.1 Organisation d'activités régulières en lien avec la mobilité vélo

Les Services Conseil et Accompagnement

	Diagnostic mobilité axé sur le vélo	Formation et outillage de la personne référente mobilité/vélo	Élaboration/enrichissement d'un plan d'actions pro-vélo	Préparation à la labellisation et audit à blanc
			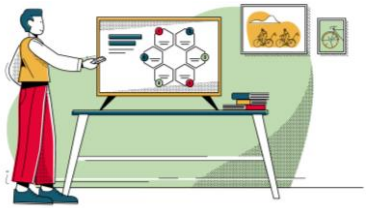	
Montant	1600€	1200€	3200€	1200€
Prime	60 % (soit 960€)	60 % (soit 720€)	60 % (soit 1920€)	60 % (soit 720€)
Descriptif	D'une durée de deux jours, la prestation consiste à une analyse des pratiques de déplacement des employés, de l'accessibilité cyclable du site et une proposition d'indicateurs et d'objectifs vélo.	D'une durée d'un jour et demi, la prestation consiste à l'appui à la mise en place et la formation d'une équipe d'animation de la démarche pro-vélo du bénéficiaire ainsi que la création d'outils de suivi et de communication.	D'une durée de 4 jours, la prestation consiste à la co-construction d'un plan d'action-vélo avec le bénéficiaire et à un appui opérationnel à la réalisation des actions sur certains axes du référentiel.	D'une durée d'un jour et demi, la prestation consiste à une formation à l'usage du référentiel et la définition d'une ambition réaliste de labellisation ainsi qu'à la réalisation d'un audit blanc.
Critère du référentiel	• 1.1.2.A Réalisation d'un diagnostic mobilité axé sur le vélo	• 1.1.1 Nomination d'une personne référente vélo sur le site	• 1.1.2.B Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels • Autres critères du référentiel au choix	

Quelle prestation pour quel critère obligatoire ? 1/2

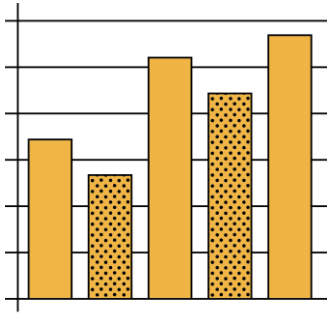

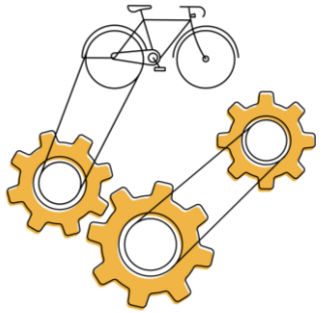

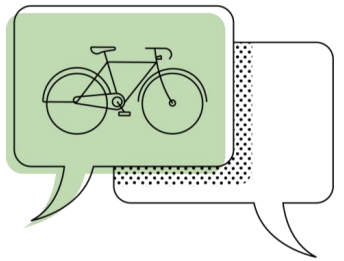

CRITERE OBLIGATOIRE	**1.1.1 Nomination d'une personne référente vélo sur le site**	**1.1.2.A Réalisation d'un diagnostic mobilité axé sur le vélo**	**1.1.2.B Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels**	**2.1.2.A Communication au personnel**
PRESTATION	**Conseil & Accompagnement** Organisation, formation et outillage de l'équipe vélo	**Conseil & Accompagnement** Diagnostic mobilité axé sur le vélo	**Conseil et Accompagnement** Élaboration/enrichissement d'un plan d'actions pro-vélo et appui opérationnel à la réalisation	

Quelle prestation pour quel critère obligatoire ? 2/2

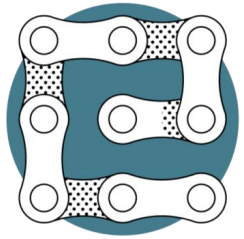

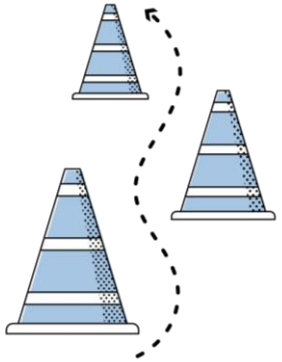

CRITERE OBLIGATOIRE	**3.1.2.A Intervention régulière d'un organisme prestataire**	**4.1 Accompagnement, formation, sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo par un prestataire externe**	**4.3 Analyse des risques et des accidents**	**5.1.1 Présence d'un espace de stationnement**
PRESTATION	**Services techniques** Tous les services techniques (atelier d'autoréparation, contrôle technique, entretien et réparation)	**Service éducatif mobilité** Conduite aux abords du lieu de travail, remise en selle et formation de bonnes pratiques vélo		**Equipements** Stationnement vélo attaches, abris et consignes

ÊTRE INTERVENANT CADRAGE POUR LE PROGRAMME OEPV

L'importance du prestataire

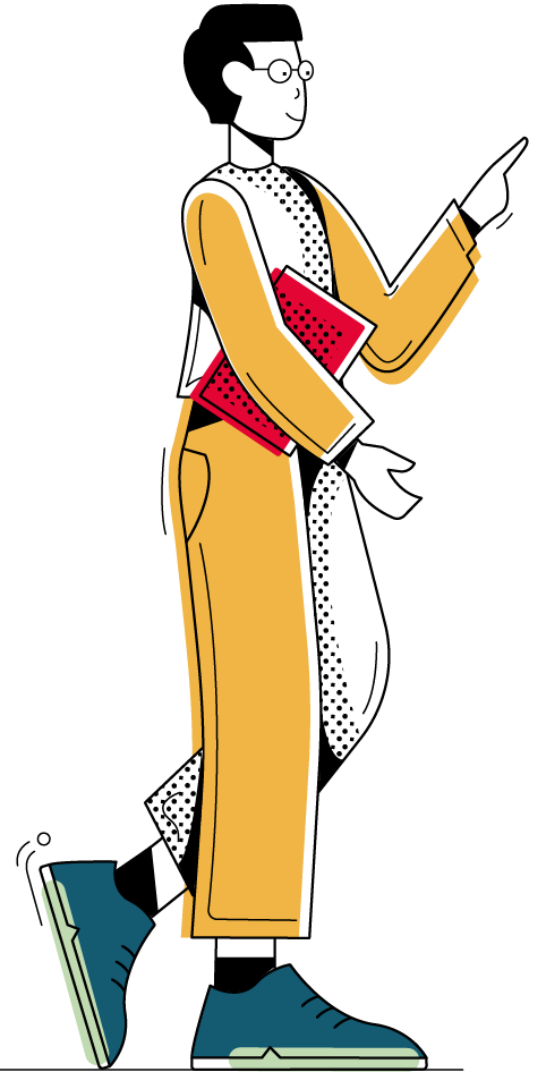

- Les prestataires sont les **co-constructeurs de la valeur** du programme
- La réunion de cadrage est un **passage obligatoire** pour tout bénéficiaire
- Vous êtes le **premier contact humain** d'un bénéficiaire avec le programme.

Pour réaliser des réunions de cadrage, vous devez :

- Avoir **envoyé votre CV** à la FUB
- Avoir **suivi cette formation**
- Avoir **signé le contrat** avec la FUB

▶ Merci de notifier la FUB en cas de modification de votre équipe d'intervenants

Votre point de contact à la FUB :

- Louis Duthoit : l.duthoit@fub.fr
- Ou : contact@employeurprovelo.fr

Réservation d'une réunion de cadrage 1/2

ESPACE BENEFICIAIRE

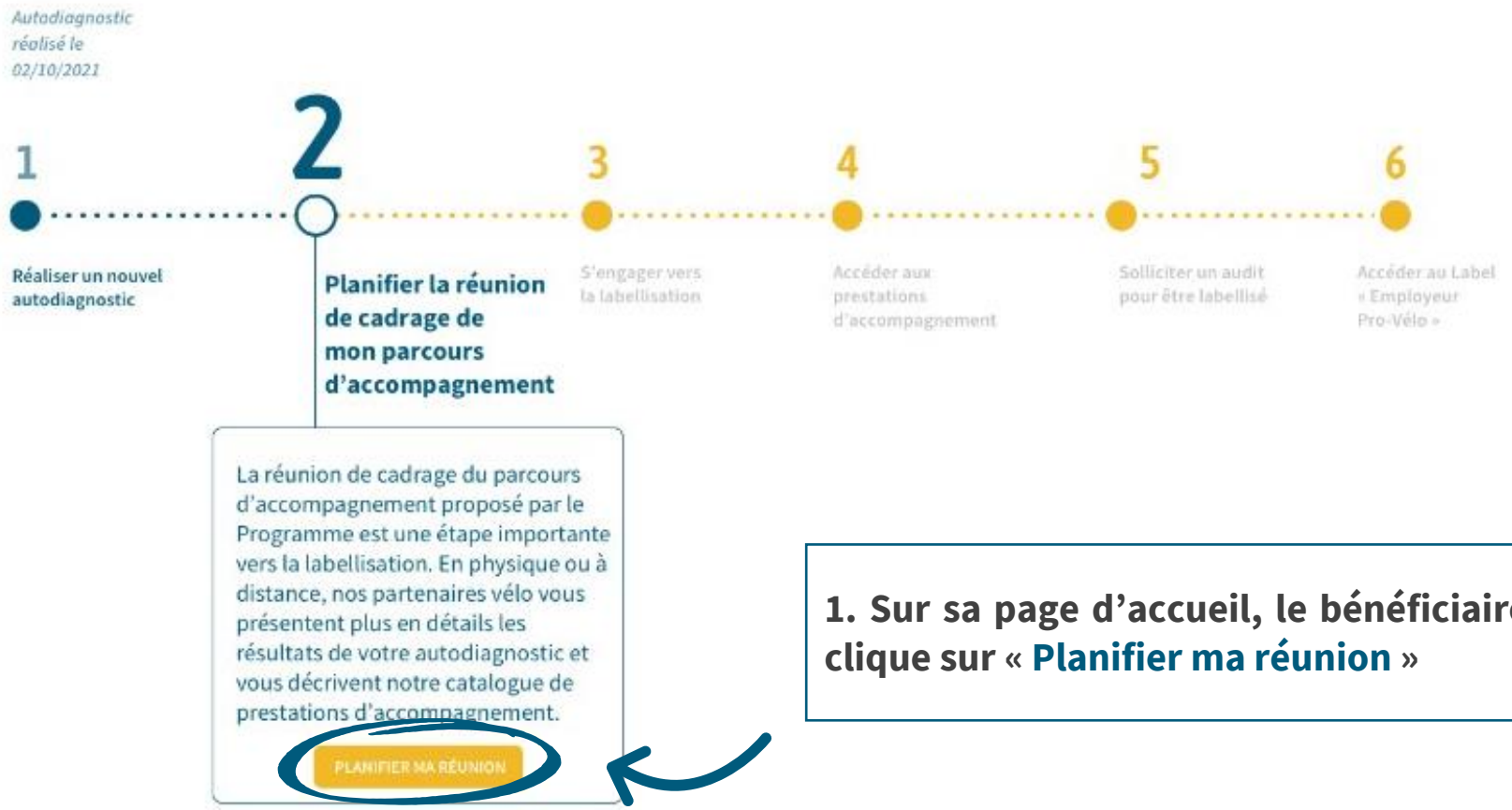

1. Sur sa page d'accueil, le bénéficiaire clique sur « Planifier ma réunion »

Réservation d'une réunion de cadrage 2/2

ESPACE BENEFICIAIRE

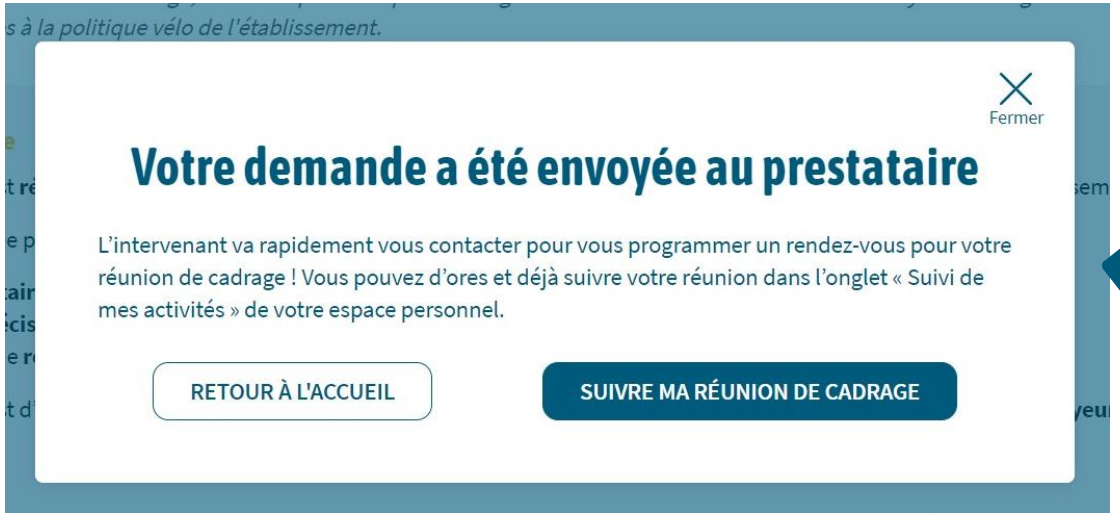

2. Après avoir demandé sa réunion, le bénéficiaire se voit assigner un prestataire

3. Dans le suivi de ses activités, le bénéficiaire accède aux coordonnées du prestataire

Réception des demandes de réunion

ESPACE INTERVENANT

1. Connectez-vous sur la page https://app-employeurprovelo.fr/se-connecter avec les identifiants que nous vous aurons transmis

2. Sur votre page d'accueil, vous accédez à l'ensemble des demandes de réunions de cadrage qui vous ont été assignées

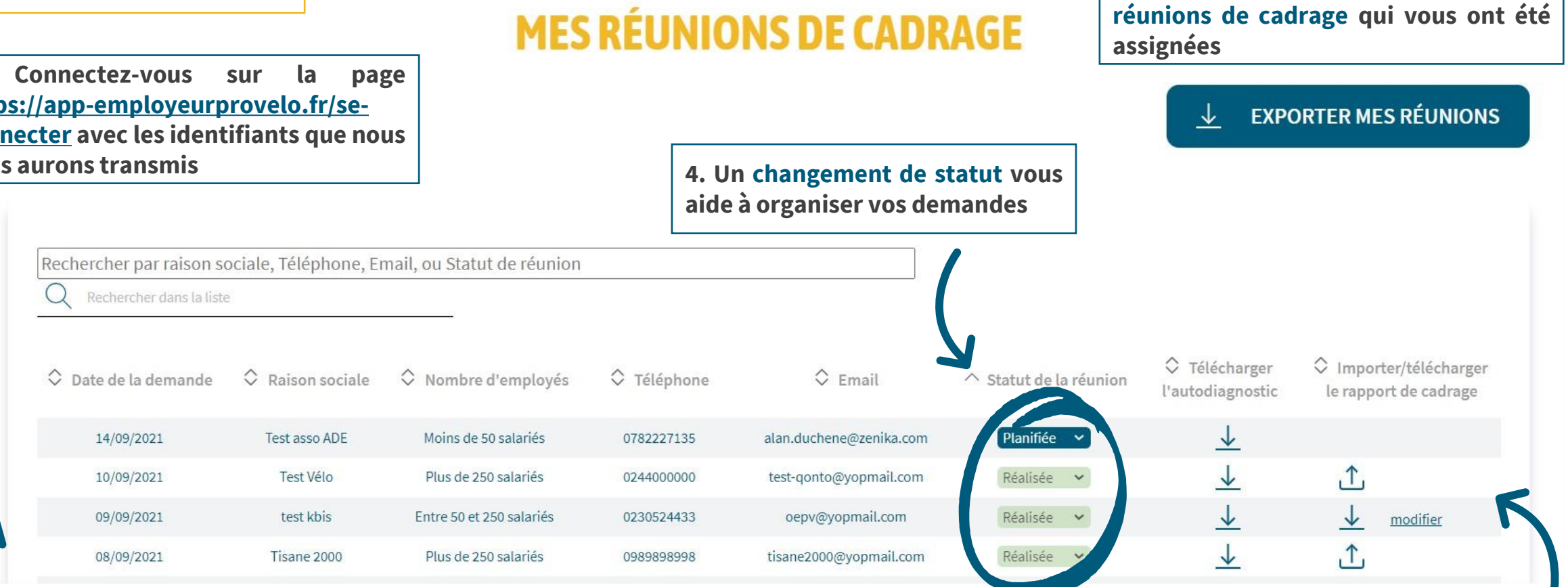

3. Pour chaque demande, vous devez télécharger le rapport d'autodiagnostic du bénéficiaire, consulter ses coordonnées et son nombre d'employés.

4. Un changement de statut vous aide à organiser vos demandes

5. A l'issue de la réunion, vous devez charger votre rapport de cadrage sur la ligne correspondante.

Principes de la réunion de cadrage

Objectifs de la réunion :

- **Débriefer l'autodiagnostic** avec le bénéficiaire
- **Aiguiller le bénéficiaire vers les prestations** qui lui permettront de s'améliorer pour prétendre au label
- **Répondre aux questions** du bénéficiaire
- Transmettre toutes les **informations nécessaires** au bon déroulement de son parcours

Ce que la réunion de cadrage n'est pas :

- Un audit blanc (référentiel pondéré confidentiel)
- Une explication du fonctionnement de la plateforme OEPV
- Une publicité pour vos prestations

Détail de votre prestation

En amont de la réunion	**Préparation de la réunion et analyse du rapport d'autodiagnostic**	**15mn**
	Accueil et introduction	**15mn**
Pendant la réunion	**Analyse du rapport de l'autodiagnostic et identification des pistes d'accompagnement du bénéficiaire**	**50mn**
	Présentation des prochaines étapes du parcours OEPV	**20mn**
	Conclusion	**5mn**
A l'issue de la réunion	**Rédaction du rapport de cadrage**	**15mn**

Préparation en amont de la réunion de cadrage

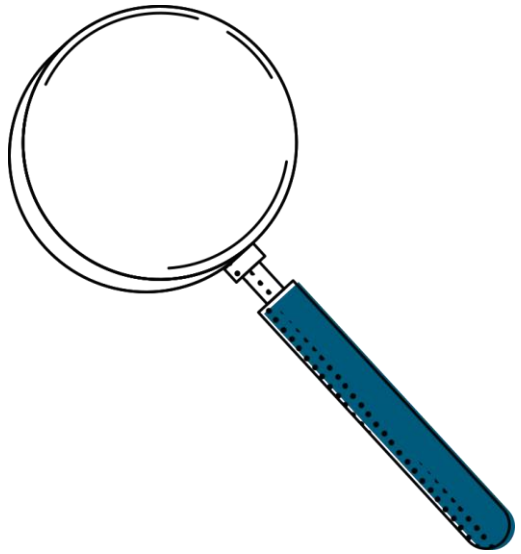

1. **Réception d'une demande : vous recevez un email pour vous prévenir d'une nouvelle demande de réunion, c'est à vous de contacter le bénéficiaire (sous 3 jours de préférence).**
2. **Prise de contact avec le bénéficiaire : vous fixez une date et une heure de rendez-vous et indiquez un outil de visioconférence (le rendez-vous téléphonique est déconseillé).**
3. **Analyse du rapport d'autodiagnostic : vous téléchargez le dernier rapport d'autodiagnostic du bénéficiaire et analysez ses points faibles et ses points forts ainsi que les critères obligatoires qu'il n'a pas validés.**
4. **Préparation de la réunion : vous sélectionnez les prestations du catalogue qu'il faudra détailler en priorité lors de la réunion pour conseiller au mieux le bénéficiaire.**

15 minutes

Déroulé de la réunion de cadrage : accueil et introduction

1. Souhaitez la bienvenue au candidat et **présentez-vous**.
2. Discutez brièvement du site de l'employeur et **demandez le nombre de salariés présents sur le site**. Demandez si d'autres sites de l'employeur sont aussi inscrits au programme et si votre interlocuteur a **déjà participé à une réunion de cadrage**.
3. Présentez **l'agenda de la réunion**.
4. Expliquez rapidement **les bases du programme OEPV**.

15 minutes

Contrôle du nombre de salariés

MES RÉUNIONS DE CADRAGE

Retrouver toutes mes réunions de cadrage:

EXPORTER MES RÉUNIONS

Rechercher par raison sociale, Téléphone, Email, ou Statut de réunion

Date de la demande	Raison sociale	Nombre d'employés	Téléphone	Email	Statut de la réunion	Télécharger l'autodiagnostic	Importer/télécharger le rapport de cadrage
03/09/2021	SPrivé3	Moins de 50 salariés	0101010101	test14@yopmail.com	Réalisée		modifier
01/09/2021	SPrivé3	Moins de 50 salariés	0101010101	test14@yopmail.com	Annulée		

Votre établissement emploie moins de 50 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	4 000 €
Montant de la prime en ZNI	5 000 €
Votre établissement emploie entre 50 et 250 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	6 000 €
Montant de la prime en ZNI	7 500 €
Votre établissement emploie plus de 250 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	8 000 €
Montant de la prime en ZNI	10 000 €

ZNI = zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (Corse, DROM-COM…)

S'il existe une trop grande différence entre le nombre de salariés indiqué par votre interlocuteur et les informations qui sont affichées sur votre espace, merci d'en avertir la FUB à l'adresse contact@employeurprovelo.fr !

Déroulé de la réunion de cadrage : analyse de la politique vélo

1. Précisez au bénéficiaire l'importance du référentiel et présentez le catalogue de prestations dans sa globalité.
2. En partage d'écran, parcourez le rapport d'autodiagnostic du bénéficiaire et faîtes un bilan global de l'état de sa politique vélo.
3. Arrêtez-vous sur chaque critère obligatoire non rempli (marqué d'une étoile dans le rapport) et attirez l'attention du bénéficiaire sur l'importance de ces critères.
4. Soulignez également les critères facultatifs non remplis et notamment ceux qui rapportent plus de points.
5. Présentez au bénéficiaire les prestations du programme qui lui permettraient de valider les critères obligatoires qu'il ne remplit pas et celles qui lui feraient gagner des points le jour de l'audit.

50 minutes

Déroulé de la réunion de cadrage : présentation du parcours

1. Sur la base des slides fournies par le programme, **présentez au bénéficiaire les différentes étapes** qu'il lui reste à effectuer jusqu'à sa potentielle labellisation :
   - signature de la charte d'engagement
   - commande de prestations d'accompagnement
   - demande d'audit
2. Précisez au bénéficiaire le **montant de sa prime**. Et rappelez-lui que le versement de la prime est conditionné à la demande d'un audit de labellisation.
3. Présentez les **conditions de cofinancement** (critères de conformité des équipements de stationnement vélo, l'envoi des pièces justificatives sur la plateforme…).
4. Alertez le cas échéant sur les **délais de réalisation de certaines prestations** pouvant être en tension (sur la base des informations transmises par la FUB).
5. **Répondez aux questions du bénéficiaire** et aiguillez le si besoin vers les outils et les ressources du programme.

20 minutes

Déroulé de la réunion de cadrage : conclusion

Récapitulez les principaux points de l'échange et avertissez le bénéficiaire de l'envoi d'un rapport de cadrage qu'il découvrira directement sur son espace. Rappelez la nécessité de signer la charte d'engagement du programme.

5 minutes

Le support de présentation

Réunion de cadrage

Nom du bénéficiaire – Date du jour

Soutenu par

1

A l'issue de la réunion

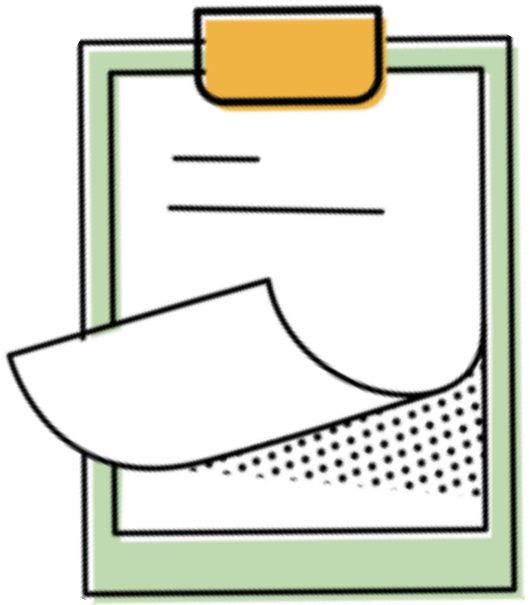

Dès que la réunion est terminée, il est essentiel que vous passiez la demande de réunion au statut « Réalisée » sur votre espace. Cette étape permet de débloquer l'accès à la charte d'engagement pour le bénéficiaire.

Rédigez votre rapport de cadrage (sous 24 heures) en récapitulant les différents conseils que vous avez donnés lors de l'entretien puis chargez ce rapport dans la ligne correspondante.

NB : le chargement du rapport de cadrage sur votre espace intervenant est une condition préalable au paiement de votre prestation.

15 minutes

Remplir le rapport de cadrage

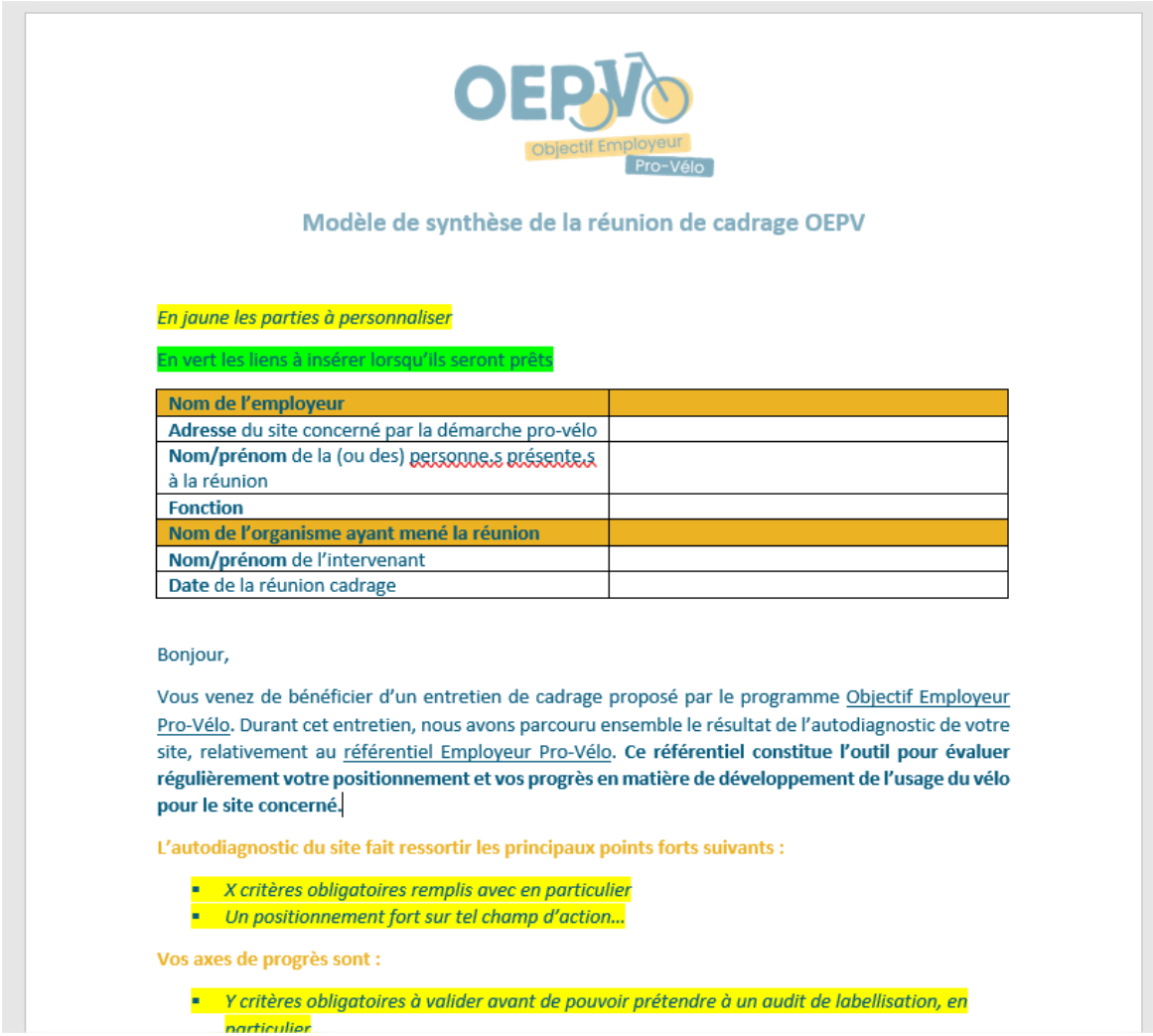

Modèle de synthèse de la réunion de cadrage OEPV

En jaune les parties à personnaliser

En vert les liens à insérer lorsqu'ils seront prêts

Nom de l'employeur	
Adresse du site concerné par la démarche pro-vélo	
Nom/prénom de la (ou des) personne.s présente.s à la réunion	
Fonction	
Nom de l'organisme ayant mené la réunion	
Nom/prénom de l'intervenant	
Date de la réunion cadrage	

Bonjour,

Vous venez de bénéficier d'un entretien de cadrage proposé par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo. Durant cet entretien, nous avons parcouru ensemble le résultat de l'autodiagnostic de votre site, relativement au référentiel Employeur Pro-Vélo. **Ce référentiel constitue l'outil pour évaluer régulièrement votre positionnement et vos progrès en matière de développement de l'usage du vélo pour le site concerné.**

L'autodiagnostic du site fait ressortir les principaux points forts suivants :

- *X critères obligatoires remplis avec en particulier*
- *Un positionnement fort sur tel champ d'action…*

Vos axes de progrès sont :

- *Y critères obligatoires à valider avant de pouvoir prétendre à un audit de labellisation, en particulier*

CAS PRATIQUES

Exercice en 2 groupes

A l'aide du rapport d'autodiagnostic qui vous a été envoyé, vous devez identifier :

- **Les points forts du bénéficiaire**
- **Ses pistes d'amélioration**
- **Les points d'attention critiques qu'il doit améliorer avant de faire la demande d'un audit**

Puis vous identifierez les prestations du catalogue qui permettraient de l'accompagner au mieux dans son parcours.

Temps de préparation : 20 minutes
Temps de présentation : 10 minutes

Suggestions de synthèse et d’accompagnement

Cas pratique n°1 : débriefing de l'autodiagnostic

Points forts du bénéficiaire :

- Sa motivation et la communication auprès des employés (mise en place d'un FMD, accompagnement vers un report modal, présence d'un guide avec des informations pro-vélo…)
- La sécurité à vélo est prise au sérieux (accompagnement par un prestataire, analyse des risques et des accidents…)
- Présence d'équipements de confort sur le site

Pistes d'amélioration :

- Développer une vraie stratégie pro-vélo et un pilotage adéquat
- Participer à des événements en lien avec la mobilité vélo
- Proposer des services aux employés et notamment des interventions techniques pour accroître leur mobilité vélo
- Développer un stationnement vélo adapté à la demande

Points d'attention critiques :

- ✓ Désigner un ou une référent(e) vélo
- ✓ Elaborer un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans
- ✓ Communiquer au personnel sur les bienfaits de la pratique du vélo
- ✓ Faire intervenir de façon annuelle un prestataire pour entretenir les vélos du personnel
- ✓ Installer un stationnement vélo

Cas pratique n°1 : pistes d'accompagnement

Formation et outillage de la personne référente mobilité à vélo sur le site
Intervention d'un prestataire pendant un jour et demi pour vous accompagner dans la mise en place et la formation d'une équipe d'animation de la démarche pro-vélo ainsi que la création d'outils de suivi et de communication.
Tarif : 1200 € pris en charge à 60 % par le programme.

Elaboration et enrichissement d'un plan d'actions pro-vélo
Sur une durée de 4 jours, un prestataire coconstruit avec vous un plan d'action-vélo et vous propose un appui opérationnel à la réalisation des actions sur certains axes du référentiel.
Tarif : 3200 € pris en charge à 60 % par le programme.

Intervention d'un prestataire de services techniques
Sur votre site, un intervenant du programme effectue un contrôle technique des vélos des employés ou propose un entretien et une réparation de certains vélos. Il peut également s'agir d'un atelier mécanique participatif.
Tarif : variable selon la prestation choisie, pris en charge à 40 % par le programme.

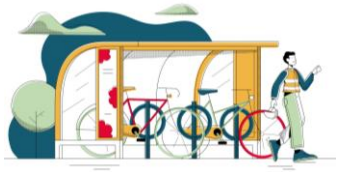

Installation d'équipements de stationnement : pose d'attaches
Un fournisseur du programme installe à minima des arceaux pour permettre à votre personnel d'attacher son vélo de façon sécurisée directement sur votre site.
Tarif : sur devis, pris en charge à 40 % par le programme dans la limite des plafonds.

Cas pratique n°2 : débriefing de l'autodiagnostic

Points forts du bénéficiaire :

- Bonne **stratégie pro-vélo** et pilotage bien en place
- Propositions de **services aux employés** pour accroître leur mobilité vélo
- **Stationnement vélo disponible** et en quantité suffisante pour le site

Pistes d'amélioration :

- Engager un **diagnostic axé sur le vélo** pour adapter la stratégie aux enjeux du site
- Augmenter la **communication autour du vélo** pour engager les employés et accroitre leur motivation
- Développer le **pouvoir d'influence** du site auprès des parties prenantes
- Fortifier les enjeux de **sécurité à vélo**
- Améliorer le **confort de votre espace de stationnement vélo**

Points d'attention critiques :

- ✓ Réaliser un diagnostic mobilité axé sur le vélo
- ✓ Communiquer au personnel sur les bienfaits et la sécurité du vélo
- ✓ Faire intervenir un prestataire externe pour sensibiliser à la conduite sécurisée du vélo
- ✓ Conduire une analyse des risques et des accidents

Cas pratique n°2 : pistes d'accompagnement

Diagnostic mobilité axé sur le vélo
Sur une durée de deux jours, un prestataire analyse les pratiques de déplacement de vos employés, l'accessibilité cyclable du site et vous propose des indicateurs et des objectifs vélo.
Tarif : 1600 € pris en charge à 60 % par le programme.

Intervention d'un prestataire de services éducatifs mobilité
Pendant une à trois heures, un intervenant du programme réalise une formation pratique et/ou théorique pour permettre à vos employés de se déplacer à vélo en toute sécurité !
Tarif : variable selon la prestation choisie, pris en charge à 60 % par le programme.

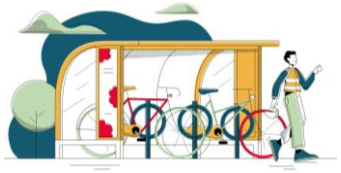

Installation d'équipements de stationnement : consignes sécurisées ou abris et casiers
Un fournisseur du programme améliore votre espace de stationnement existant en installant des abris ou des consignes sécurisées et en proposant des casiers
Tarif : sur devis, pris en charge à 40 % par le programme dans la limite des plafonds.

Testons votre compréhension de la formation

- **RDV sur Kahoot.it**

OEPVo
Objectif Employeur
Pro-Vélo

FIN...

Documents du prestataire

- Référentiel détaillé
- Référentiel à présenter aux bénéficiaires (sur le site)
- Catalogue des prestations
- Autodiagnostic vierge
- Autodiagnostic détaillé avec réponses
- Charte d'engagement du bénéficiaire
- Slides du support de formation
- Support de réunion de cadrage
- Trame de rapport de cadrage
- Livre blanc

contact@employeurprovelo.fr

Facebook | Twitter | Linkedin